

NOTES DE LECTURE / RELECTURES

De Boeck Supérieur | *Négociations*

2012/1 - n° 17
pages 123 à 132

ISSN 1780-9231

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-negociations-2012-1-page-123.htm>

Pour citer cet article :

« Notes de lecture / Relectures »,
Négociations, 2012/1 n° 17, p. 123-132. DOI : 10.3917/neg.017.0123

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

NOTES DE LECTURE/ RELECTURES

À propos de l'ouvrage de Dario Battistella

Paix et guerres au XXI^e siècle

Paris, Éditions Sciences Humaines, 2011, 159 pages

Christian Thuderoz
INSA de Lyon et Centre Max Weber

« Toutes proportions gardées, j'essaie d'appliquer la conception compréhensive que Raymond Aron se faisait de la théorie des relations internationales pour moins mal comprendre la dialectique de la paix et de la guerre en ce début du XXI^e siècle. » Autant l'avouer d'emblée : ce (petit) livre de Dario Battistella – professeur à Sciences-Po Bordeaux et auteur d'un désormais classique *Théorie des relations internationales* (2009) –, publié par un éditeur offrant à ses lecteurs d'excellentes synthèses en sciences humaines et sociales, est digne du (gros) livre de son mentor et, comme lui, nous propose une lecture roborative des relations internationales à l'aube du XXI^e siècle.

L'ouvrage est organisé en quatre parties : « La paix entre grandes puissances », « La paix entre États occidentaux », « La guerre des États occidentaux », et « Les guerres régionales ». Elles sont assorties d'une solide introduction (« De la guerre et de la paix »), d'une courte conclusion (« Paix et guerres dans le futur ») et d'une bibliographie thématique utilement construite (les ouvrages sont regroupés par rubrique : « Rapports de puissance et paix systémique », « Valeurs libérales et guerres messianiques », ou encore : « Proximité territoriale et dilemme de la sécurité »).

Paix et guerres au XXI^e siècle s'ouvre sur une hypothèse académique – la coexistence d'une paix systémique et de guerres limitées, dans une dialectique subtile, que tout l'ouvrage s'efforce de théoriser – et se clôt sur une hypothèse prospective : l'inévitable rivalité ou confrontation sino-américaine pour la domination du système mondial. Entre les deux : une foule d'autres hypothèses, déployées avec brio et commentées avec pédagogie. C'est souligner là le premier intérêt de cet opus de 159 pages, en format de poche : offrir au lecteur une synthèse pratique des thèses en cours sur le marché des idées académiques pour expliquer les paix et les guerres dans le monde (leur déclenchement ou leur résolution, leur impossibilité comme leur certitude). On s'en doute : les unes et les autres ne vont pas de soi. Et si les guerres (leurs causes, leurs effets) ont fait l'objet de milliers de pages, rares sont celles consacrées à l'état de paix. La force de ce livre tient ainsi à la présentation, rigoureuse, avec leurs auteurs et leurs argumentations, des diverses hypothèses explicatives.

Exemple : la paix entre les grandes puissances, depuis 1945 – alors qu'elles se sont violemment combattues durant des siècles – est-elle due à la « révolution

nucléaire » (c'est-à-dire : à la nature totalement destructive de l'arme, ou du fait de l'équilibre offensif et défensif du feu nucléaire) ou à un état de paix systémique basé sur l'équilibre entre ces puissances ? Cette seconde hypothèse est elle-même divisible : l'équilibre constaté provient-il de son caractère composite (avec des États de force inégale ; un équilibre multipolaire, donc), de la présence de deux superpuissances dominantes (équilibre bipolaire), ou encore du fait que le système interétatique est dominé par une seule puissance, comme c'est le cas aujourd'hui avec les États-Unis (équilibre unipolaire, se muant vite en un déséquilibre) ?

Deuxième intérêt pédagogique de cet ouvrage : son effort notionnel. Le lecteur dispose d'un quasi glossaire, fourni au fil du texte, lui permettant, par exemple, de différencier conflit et guerre : si le premier est « une interaction sociale mettant en jeu des comportements antagonistes ou hostiles » (p. 11), la seconde suppose une violence organisée, un homicide généralisé. La paix est alors, en toute logique, l'absence de cette violence armée, collective et organisée. De même, on y apprend les différences, pour expliquer l'état de paix entre pays occidentaux, entre les approches « réalistes » (estimant qu'une interdépendance entre États multiplie les occasions de guerre – les États cherchant, justement, à se débarrasser de cette dépendance mutuelle) et celles fondées sur l'intérêt économique (c'est la thèse du « doux commerce » de Montesquieu : cette interdépendance entre États semble rendre obsolète la nécessité de la guerre). Ou ce qui distingue « inimitié » et « rivalité », ou « internal » et « external balancing » (soit la hausse des capacités militaires des États « en interne » ou au moyen d'alliances avec d'autres États), etc.

Le troisième intérêt de *Paix et guerres au XXI^e siècle* réside dans l'heuristique du raisonnement prédictif. Le propos de Battistella vaut ici programme pédagogique : il montre au lecteur, exemples à l'appui, ce qu'est une théorie, ou ce à quoi elle sert : à partir d'observations, prédire de nouvelles observations. Il ne s'agit pas, seulement, de mettre en ordre des données, repérer des régularités et des contingences pour rendre compte d'un phénomène et en déterminer les causes, mais de prédire, si de mêmes conditions sont réunies, la survenue de même occurrences. Ici, la relecture de l'ouvrage de Raymond Aron, *Paix et guerre entre nations* (1962 / 1984), suite à celle du petit ouvrage de Battistella (puisque ce dernier adopte une même démarche compréhensive), prend tout son sens. Le lecteur / la lectrice pourra alors vérifier l'assertion poppérienne quant aux vertus du raisonnement scientifique : sa capacité à formuler des problèmes, à proposer des théories aptes à les résoudre et à permettre la discussion critique des théories concurrentes. Et cette discussion, rappelait Karl Popper, juge les théories examinées en fonction de leur valeur rationnelle ou intellectuelle en tant que solutions au problème considéré.

Ainsi de la thèse d'Aron sur les causes des conflits collectifs armés. Le constat fut longtemps partagé par les analystes : le risque qu'une guerre éclate entre deux unités politiques est fonction croissante de leur proximité géographique. Aron expliquait cette propension par le besoin de conquêtes territoriales lui-même poussé par un besoin de sécurité et pour satisfaire un besoin « d'influer sur le sort de l'humanité, sur le devenir de la civilisation » (Aron, p. 83) : la possession d'un espace affirme la puissance du pays ; celle-ci dépend du nombre de sujets qu'il contrôle ; et elle lui permet de « répandre la vraie foi » (p. 84) et de conformer à sa volonté l'organisation des espaces conquis ou contrôlés. On explique ainsi la Seconde Guerre mondiale et la volonté des nazis d'étendre indéfiniment les frontières du Reich.

La théorie (la série abstraite) permet-elle cependant de comprendre la série concrète (le conflit israélo-palestinien, la rivalité entre l'Inde et le Pakistan, les guerres régionales en Afrique, etc.) ? Aron attirait notre attention sur la non-subordination, ou la non-correspondance entre les deux séries : parfois la volonté de puissance est première, ou le besoin de sécurité majeur ; mais souvent prime l'idée – le christianisme, le communisme, le nazisme. D'où, notait Aron, « des guerres, humaines en leur origine, [devenant] des guerres souvent les plus inhumaines parce qu'elles sont les plus impitoyables » (p. 86).

Cette explication par Aron des conflits armés – « la puissance, la gloire, l'idée » – vaut-elle pour les guerres du début du XXI^e siècle ? Battistella estime la thèse d'Aron moins convaincante aujourd'hui pour expliquer les conflits post-guerre froide. Accordons cependant à Aron que son modèle ne se limitait pas à « l'espace » ; il ajoutait – en sociologue – deux autres termes à la série : « les hommes, les âmes ». L'approche d'Aron ne nous semble donc pas si obsolète que cela ; elle s'applique fort bien à l'analyse des deux conflits contemporains sur lesquels Battistella conclut son ouvrage : Israël / Palestine et Inde / Pakistan. Même si le modèle proposé par Alexander Wendt (*Social Theory of International Politics*, Cambridge, 1999), que reprend Battistella, semble heuristique pour rendre compte des types de violences entre États et/ou à certaines époques – Wendt distingue l'*amitié* (synonyme d'une culture anarchique kantienne¹), l'*inimitié* (culture anarchique hobbesienne²) et la *rivalité* (culture anarchique lockéenne³) –, il n'épuise pas, à lui seul, les causes du recours à la guerre. C'est donc la question de l'intérêt des nouvelles théories par rapport aux anciennes qui est ici posée : sans réfuter en totalité les précédentes, contiennent-elles de nouvelles manières d'observer, susceptibles de mieux prédire de prochaines observations ?

Constatons, à cet égard, que la relecture de l'opus de Raymond Aron semble nécessaire pour quiconque veut réfléchir à l'activité sociale de négociation dans un monde qui n'est plus celui des années 1960 et 1970. Comment, en effet, penser le rapport conflit / négociation sans s'appuyer sur son analyse du rapport guerre / paix ? Comment omettre la distinction d'Aron entre le rationnel et le raisonnable pour qualifier les stratégies de négociation ? Comment oublier le rôle de la morale, introduite par Aron, et comment ne pas l'étudier conjointement avec ces stratégies de négociation si l'on veut accroître l'efficacité des dispositifs de résolution des conflits ? Comment ne pas articuler étroitement l'art de contraindre et l'art de convaincre, selon sa magistrale formule, dans l'effort de compréhension des processus de décision conjointe ? C'est à cette revisite d'Aron, aussi, que nous invite le très pédagogique ouvrage de Battistella ; ce n'est pas là le moindre de ses mérites.

-
1. « Culture anarchique » renvoie au fait, dans son acception anglo-saxonne, qu'il n'existe nulle autorité au-dessus des États. Elle est dite ici « kantienne » par Wendt – cf. l'ouvrage d'Emmanuel Kant, *Vers la paix perpétuelle* (1795) – au sens où ces États n'envisagent, pour régler leurs différends, aucun recours à la force et qu'ils sont prêts à s'entre-aider, en cas de menace pesant sur leur sécurité.
 2. « Hobbesienne » : les États se pensent ici les uns et les autres comme des puissances ennemies. Tout comportement de l'un sera interprété comme une menace, et la confirmation qu'il agit en ennemi.
 3. « Lockéenne » : les États se tolèrent, se reconnaissent le droit d'exister, mais se disputent au sujet des limites de leurs territoires.

À propos de l'ouvrage de Jacques Freyssinet

Négociier l'emploi. 50 ans de négociations interprofessionnelles sur l'emploi et la formation

Paris, Éd. Liaisons, 2010, 312 pages

Certes, l'ouvrage ne rend compte que des négociations interprofessionnelles françaises sur l'emploi et la formation, et seul un chapitre, sur les sept, intitulé « L'impact de l'environnement international », ne traite pas exclusivement de négociations se déroulant en France. Mais le lecteur belge, helvétiste ou québécois – ou de n'importe quel autre pays, s'il maîtrise la langue française –, aurait tort d'en négliger la lecture, pour peu qu'il tente de comprendre les maux et les motifs de ce qu'on nomme « l'exception française ». C'est d'ailleurs le titre de la conclusion : « Une exception française ? ». L'interrogation est cependant toute rhétorique : il ne fait aucun doute, pense l'auteur, que la France se place « en position originale dans les comparaisons internationales » (p. 273) et qu'il existe bel et bien, en matière d'action collective sur l'emploi, « une spécificité française ».

C'est en ce sens que l'ouvrage de Jacques Freyssinet – précis, robuste, documenté – peut intéresser tout lecteur soucieux d'accroître sa connaissance du fait négocié : il peut alors comprendre, au-delà des considérations usuelles sur cette « exception française », souvent affirmée mais peu explicitée, comment, très concrètement, dans un pays donné d'Europe, s'est bâti, sur longue période – cinquante ans – un système de relations professionnelles fondé sur une articulation originale entre action publique et négociations collectives.

Ce lecteur, cette lectrice, peut ainsi, au fil des trois cents pages de l'ouvrage, disposer d'un récit, porté par un regard exercé et pédagogique, des raisons pour lesquelles et des manières dont des acteurs sociaux – des syndicats, des patrons, un État – d'un pays occidental se sont emparés d'une question sociale – ici, l'emploi, ses politiques publiques et ses déclinaisons pratiques. Ils sauront alors comment ces acteurs se sont répartis, pour traiter cette question, les tâches, les niveaux, les thématiques ; combien ont finalement peu varié leurs stratégies et leurs positions ; pourquoi, si elles ont parfois abouti à des compromis originaux, celles-ci ont surtout produit des négociations segmentées et discontinues.

C'est l'intérêt d'un tel ouvrage, rédigé par le président du conseil scientifique du Centre d'Études de l'Emploi, ancien président du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi, ex-directeur de l'Institut de recherches économi-

ques et sociales, professeur émérite d'économie à l'université Paris 1. La plume est claire, le propos charpenté, le raisonnement rigoureux. L'ouvrage propose, en annexe, des « Repères chronologiques », présentés de façon thématique, permettant de se repérer dans le maquis de la législation et de la contractualisation française depuis 1958, ainsi qu'une précieuse bibliographie, signalant à tout chercheur travaillant sur le thème de la négociation de l'emploi et de la formation en France les principales références en ce domaine. Chaque chapitre se conclut par une section intitulée « Quelques enseignements », à la fois résumé et scansion du propos, fort utile au lecteur.

Le premier chapitre s'ouvre sur une interrogation : « Pourquoi une apparition si tardive de négociations sur l'emploi ? ». Réponse de Jacques Freyssinet : du fait – premier motif – des conceptions, singulières, des acteurs sociaux de l'époque. Il y eut ainsi, d'un côté, un patronat organisé affichant une idéologie libérale mais accoutumé à quémander auprès de l'État français commandes publiques, aides financières et protections tarifaires ; de l'autre côté, un mouvement syndical, pluriel, mais unanime dans le refus de revendiquer une quelconque responsabilité dans le domaine de l'emploi et de la formation, laissant ce rôle à l'État, tout en ne se privant pas d'en dénoncer, régulièrement, les insuffisances. Le second motif de cette longue absence de l'emploi dans l'agenda français des négociations sociales – et de son émergence récente – réside dans la disjonction, nette, cultivée par ce mouvement syndical, entre deux sphères de négociation collective : la sphère salariale, d'abord, qui sera privilégiée, en rupture avec une tradition syndicale présente dès le début du vingtième siècle – la volonté de « contrôle ouvrier de la production » –, jointe à une centration sur les règles de fonctionnement des marchés internes du travail, en vigueur dans les grandes entreprises, et, ensuite, ou plutôt à côté, la sphère de l'emploi. Et celle-ci, note Jacques Freyssinet, ne devient un objet de négociation que lorsque ces marchés internes n'apporteront plus de garanties suffisantes de sécurité pour les salariés. L'emploi sera donc abordé, mais par le biais des « plans de licenciements », à l'occasion des nombreuses restructurations d'entreprises qui suivront les divers chocs pétroliers. C'est donc, remarque Freyssinet, la transformation du contexte économique et social qui provoque cette émergence ; mais si l'emploi s'inscrit ainsi à l'agenda de la négociation interprofessionnelle, celle-ci n'est qu'un des instruments disponibles des politiques de l'emploi. Le choix d'y recourir ou non, souligne l'auteur, « n'obéit pas à de simples préoccupations d'optimalité fonctionnelle ; il relève de stratégies de lutte entre acteurs pour le partage des rôles et de choix par eux des terrains de leur coopération ou de leur affrontement » (p. 31).

C'est ce que montre le chapitre suivant, « La place de la négociation sur l'emploi dans la régulation sociale ». L'auteur souligne combien celle-ci fut restreinte, et son parcours cahoteux. Ce mode de production normative, on le sait, n'est pas le mode préféré des acteurs sociaux français : l'État français, comme le note avec élégance l'auteur, « a d'abord affirmé son monopole de compétence dans la politique de l'emploi avant de voir l'intérêt qu'il pouvait trouver à en transférer partiellement la responsabilité à la négociation collective » (p. 50) ; le patronat, lui, « jusqu'au choc de mai 1968 a refusé la négociation interprofessionnelle » ; et aucune organisation syndicale n'explicita une doctrine stable sur ces questions ; les syndicats

n'ont ainsi jamais adopté de stratégies communes, « ni quant au poids respectif à accorder à la norme publique ou à la norme négociée, ni quant aux responsabilités respectives des différents niveaux de négociation » – entreprise, branche, inter-professionnel.

L'influence de l'environnement international – la signature de Pactes sociaux un peu partout en Europe occidentale, le protocole social du Traité de Maastricht, les stratégies de la Confédération Européenne des Syndicats, les initiatives de la Commission européenne ou encore les débats sur la « flexicurité », le tout est détaillé dans le chapitre 3 –, pour manifester qu'elle soit, n'a cependant guère modifié la donne. Elle a surtout, note l'auteur, diffusé de nouvelles représentations – l'efficacité et l'équité, notamment – tantôt adoptées par les acteurs sociaux nationaux, tantôt imposées, malgré leur résistance.

Si l'emploi devient ainsi, progressivement, entre 1958 et 1973, un thème de la négociation interprofessionnelle, il fut essentiellement instruit sous l'angle des mécanismes de traitement des conséquences sociales des restructurations industrielles et de l'amorce de dispositifs préventifs. « La négociation interprofessionnelle, écrit Jacques Freyssinet, ne se développe pas comme un champ où les acteurs sociaux démontreraient une capacité de régulation autonome des problèmes de l'emploi. Dans tous les exemples étudiés, l'imbrication avec l'action publique est étroite. Elle le demeurera. » (p. 112).

Le chapitre 5 illustre cette complémentarité entre action publique et négociation collective. Si la gamme des combinaisons est riche, conclut l'auteur, « elle est polarisée par un objectif dominant : amortir le coût social (ou le risque social) associé à la persistance d'un chômage massif » (p. 127). D'où une autre étape de ces processus de négociation, à partir de 1984, autour du thème de la préservation et de la création d'emplois dans les entreprises, que décrit avec précision l'auteur tout au long du chapitre 6, le plus long de l'ouvrage : les essais de compromis sur « l'adaptation des conditions d'emploi », les lois et accords sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, les dispositifs en matière de formation professionnelle continue, les conventions d'indemnisation du chômage et « d'activation des politiques de l'emploi », les accords de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), etc. Notons une leçon sociologique, à ce sujet, tirée par l'auteur : l'emploi devient alors, en France, une sorte « d'équivalent général des accords collectifs », permettant de justifier des concessions ou de mesurer leur impact économique.

Le dernier chapitre, d'actualité puisqu'il traite du cycle de négociations ouvert depuis l'accord du 11 janvier 2008 sur « la modernisation du marché du travail », chapitre intitulé « Un compromis multidimensionnel sur l'emploi », détaille les clauses et les conséquences durables de cet accord sur le système français de relations professionnelles. Même si l'histoire est encore en train de s'écrire, une première évaluation, note Jacques Freyssinet, montre, d'une part, le contraste net entre l'intention proclamée et les résultats de cet accord, assez décevants, et, d'autre part, l'impact de la récession économique, ouverte avec la crise des *sub-primes*.

En conclusion de ce passionnant récit, Jacques Freyssinet s'interroge sur cette « exception française ». Les sous-titres éclairent sa thèse : « La régulation de l'emploi : à un, deux ou à trois ? », « Les stratégies des acteurs : complexes et fluctuantes », « Les syndicats : une logique d'*insiders* ? », « Quelle efficacité ? ». Autrement dit, l'observation de processus de négociation interprofessionnelle sur l'emploi et la formation, saisis sur cinquante années, montre que ces derniers s'inscrivent dans une histoire sociale et un jeu social complexes, avec une forte influence des contextes structurels sur les contextes de négociation – pour user du vocabulaire d'Anselm Strauss. Imputer à cette négociation interprofessionnelle un « effet propre contrôlable », estime l'auteur, « apparaît comme un objectif hors de portée » (p. 278). Point de vue ô combien intéressant – à valider comme à discuter – pour tout analyste de la négociation collective. Voire : un défi à relever...